

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département des Alpes-Maritimes  
COMMUNE DE SAINT-AUBAN

Compte rendu/Procès-verbal-12  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
De la Séance du Conseil Municipal du 27/03/2021 à 17h00

Séance du : **vingt-sept mars deux mille vingt et un ;**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du CGCT le **23/03/2021 ;**

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de Saint-Auban, séance ouverte à **17h00**, sous la présidence de M. Claude CEPPI, a été désignée comme secrétaire de séance : Mme Françoise PASCAL-LOUIS,

*Dans l'ordre du tableau*

<b>Présents à la séance :</b>	ROMANO Hervé, 3 <sup>ème</sup> adjoint	GIBERT Nicole
CEPPI Claude, le maire	FOUQUES Danielle	CHOLLET François
PASCAL-LOUIS Françoise, 1 <sup>ère</sup> adjointe	<b>CAILLEUX Jean-Victor excusé</b>	PASCAL Jean-Pierre
PASCAL Yves, 2 <sup>ème</sup> adjoint	DAVID Joëlle	PASCAL Alexandra

Absent avec pouvoir : M. Jean-Victor CAILLEUX a donné procuration à M. François CHOLLET

Absent sans procuration : 0

**Objet : Rénovation de la cour de l'école communale demande de subvention**

**Monsieur le Maire fait part au conseil municipal** qu'il devient urgent et indispensable pour la sécurité des maternelles de procéder à la réhabilitation complète de la cour de l'école.

Ces travaux de réhabilitation consistent :

- A la réalisation d'un préau qui couvrirait la moitié de la cour (l'école état située plein sud).
- A la réalisation du revêtement du sol de la cour adapté aux maternelles.

**Monsieur le Maire propose** de solliciter des subventions auprès de la Région PACA et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes les plus hautes possibles afin de pouvoir réaliser ces travaux.

**Plan de financement de ce projet :**

Montant total des devis 38 191.62 €	
Création d'un préau = 14 491.62 € HT et Revêtement du sol = 23 700.00 € HT	
REGION	DEPARTEMENT
FRAT 2021 = 11 457.48 € soit 30 %. Fonds Régional d'Aménagement du Territoire : Aide aux équipements et bâtiments de propriété communale.	Subvention 2021 = 19 095.81 € soit 50 %. Fonds départemental appui financier aux collectivités.
Part communale restante = 7 638.33 € HT	

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Autorise les travaux susmentionnés.

Approuve le coût de cette dépense.

Autorise monsieur le Maire à signer et solliciter toutes les subventions les plus hautes possibles auprès de la Région PACA et du Département des Alpes-Maritimes.

**Objet : Convention relative à l'utilisation mutualisée de cuves à carburant entre la commune et le Département des A-M 2021-2023 et reconductible pour les années suivantes.**

**Le maire expose :**

Considérant que le Département dispose depuis de très nombreuses années de sites d'approvisionnement en carburant essentiellement destiné à assurer la réactivité des services opérationnels d'entretien des routes et de défenses des forêts contre les incendies.

Considérant que le site Force 06 de Saint-Auban intéresse la commune pour le bon fonctionnement de ses services en l'absence sur le secteur d'offre du secteur privé.

Compte tenu que les modalités contractuelles d'utilisation de ces cuves doivent être précisées de façon contradictoire dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Considérant que les véhicules communaux et agents municipaux seront autorisés à s'approvisionner en carburant sur le site de la Force 06 de Saint-Auban dans les conditions prévues à la présente convention de mise à disposition.

La commune remboursera le Département de l'intégralité des consommations sur la base de la différence de volume de carburant consommé, multipliée par le dernier prix au litre d'achat. Toutefois les deux parties ont la faculté de compenser le solde semestriel par un remplissage des cuves à hauteur dudit solde.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :** D'autoriser le Maire à signer la convention susmentionnée pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021 et tous les documents inhérents à la présente.

D'approuver la reconduction de cet accord pour les années suivantes.

**Objet : Convention relative au remboursement des masques COVID-19 à la CAPG**

**Le maire rappelle :**

Que dans le contexte de la crise sanitaire, le port du masque a été vivement conseillé par le gouvernement pour lutter contre la propagation du virus COVID-19.

Afin de pouvoir équiper le plus rapidement possible la population du territoire du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a durant cette période du 1<sup>er</sup> confinement 2020 passé une commande globale de masques alternatifs en tissu à plusieurs fournisseurs pour le compte de l'ensemble des communes du pays de Grasse. La CAPG a sollicité à postériori une subvention de 50% auprès de l'Etat pour la globalisation de cet achat.

De ce fait,

Il a été convenu que chaque commune du pays de Grasse aurait une refacturation comme suit :

Coût réel de l'achat : déduction de la subvention obtenue auprès de l'Etat et prix moyen TTC unique.

Coût multiplié par le nombre de masques commandés.

Pour la commune de Saint-Auban, 220 masques ont été livrés pour un montant de 179.00 € TTC.

**Le conseil municipal après avoir délibéré comme suit :**

**10 voix pour et 1 abstention de monsieur Jean-Victor CAILLEUX représenté, décide :**

D'approuver la convention de refacturation de la CAPG annexée à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.

**Débat et questions diverses :**

Monsieur le maire informe que Monsieur Jarno MOUTON va effectuer un stage « de formation en milieu professionnel » au sein du service technique communal. Une convention d'accord a été signée entre la mairie et le lycée Professionnel LEON CHRIS du 29/03/2021 au 23/04/2021.

Monsieur le maire explique que le bâtiment communal (404 av du 11 novembre) s'affaisse et de ce fait il apparaît une dislocation entre l'ancien bâti et l'extension réalisée en 1988. Pour pouvoir réaliser les travaux nécessaires, il a été demandé un diagnostic géotechnique du bâtiment pour un montant de 8 320.00 € HT. De plus une déclaration de sinistre a été faite.

Monsieur le maire explique que la taxe additionnelle pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est à l'étude pour être instaurée sur le territoire du pays de Grasse. Cette taxe reposera sur les contribuables des 2 taxes foncières, de la taxe foncière des entreprises et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le maire souhaite réouvrir au plus vite l'épicerie, il sollicite que les candidats qui ont postulé pour la reprise de cette gérance soient convoqués pour un entretien avec l'ensemble du conseil municipal le samedi 10 avril 2021 à 11h00 et à 17h00.

Mesdames Danielle FOUQUES et Nicole GIBERT ont eu des retours positifs sur la parution du 1<sup>ère</sup> Bulletin Municipal de ce mandat. Elles souhaitent que la mairie puisse éditer ce journal régulièrement. Monsieur le maire donne son accord pour que ce journal soit à nouveau édité. Le secrétariat mairie est en charge de réaliser une parution trimestriellement.

Monsieur François CHOLLET :

-En sa qualité de gérant de la SARL WORLD AVENTURE demande l'autorisation à la mairie de pouvoir installer à titre d'essai une cabane suspendue (uniquement que du couchage).

Monsieur le maire l'informe que la mairie va se renseigner sur ce type d'hébergement.

-En sa qualité de conseil municipal, sollicite que la mairie réintroduise des canards de « PEKIN » aux bords des lacs, et souhaite pouvoir matérialiser et embellir l'entrée du village et des hameaux avec des matériaux de récupération (anciennes enseignes, charrette).

Fin de séance à 19h00.

Le texte du procès-verbal est approuvé par tous les membres présents à la séance.

Le maire  
Claude CEPPI

#### Les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau

1 <sup>er</sup> Adjoint Françoise PASCAL- LOUIS 		Joëlle DAVID	
2 <sup>ème</sup> adjoint Yves PASCAL 		Nicole GIBERT	
3 <sup>ème</sup> adjoint Hervé ROMANO 		François CHOLLET	
Danielle FOUQUES 		Jean-Pierre PASCAL	
Jean-Victor CAILLEUX	absent a donné pouvoir à M. François CHOLLET	Alexandra PASCAL	

